

4000 RG

Version 1.0 Date de révision: 03/27/2018 Numéro de la FDS: 102000029169 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/27/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : 4000 RG

Code du produit : 046477F00

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Solides inflammables : Catégorie 1

Poussière combustible : Catégorie 1

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Éléments étiquette SGH

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H228 Matière solide inflammable.
Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
- P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Poudre spéciale pour incendies de métaux.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: Sable sec.

4000 RG

Version 1.0 Date de révision: 03/27/2018 Numéro de la FDS: 102000029169 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/27/2018

Élimination:

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

Cuivre

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|-----------------|-----------|-----------------------|
| Cuivre | 7440-50-8 | >= 70 - < 90 |
| Acide stéarique | 57-11-4 | >= 1 - < 5 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
 S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
 Retirez les lentilles de contact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre spéciale contre les feux métalliques
Sable sec
Poudre ABC
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Enlever toute source d'allumage.

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

Précautions pour la :
protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le :
confinement et le nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection :
contre l'incendie et
l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

Conseils pour une :
manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.
Un entretien de routine doit être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Éviter la formation de particules inhalables.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage :
sures

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

4000 RG

Version 1.0 Date de révision: 03/27/2018 Numéro de la FDS: 102000029169 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/27/2018

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
 Ne pas fumer.
 Ne pas entreposer à proximité de matières combustibles.
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
 Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.

Défense de fumer.
 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|------------|-----------|------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|
| Cuivre | 7440-50-8 | TWA | 1 mg/m ³ (Cuivre) | CA AB OEL |
| | | VEMP | 1 mg/m ³ (Cuivre) | CA QC OEL |
| | | TWA | 0.2 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP | 0.2 mg/m ³ (Cuivre) | CA QC OEL |
| | | TWA (Poussière et brume) | 1 mg/m ³ (Cuivre) | CA AB OEL |
| | | TWA (Emanations) | 0.2 mg/m ³ | CA AB OEL |
| | | VEMP (poussières) | 1 mg/m ³ (Cuivre) | CA QC OEL |

4000 RG

Version 1.0 Date de révision: 03/27/2018 Numéro de la FDS: 102000029169 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 03/27/2018

| | | | | |
|-----------------|---------|-------------------------------|--------------------|-----------|
| | | et brouillards de) | | |
| | | VEMP (Emanations) | 0.2 mg/m3 (Cuivre) | CA QC OEL |
| | | TWA (Poussière et brouillard) | 1 mg/m3 (Cuivre) | CA BC OEL |
| | | TWA (Emanations) | 0.2 mg/m3 (Cuivre) | CA BC OEL |
| | | TWA | 1 mg/m3 (Cuivre) | ACGIH |
| | | TWA | 0.2 mg/m3 (Cuivre) | ACGIH |
| | | TWA (Poussière et brume) | 1 mg/m3 (Cuivre) | ACGIH |
| | | TWA (Emanations) | 0.2 mg/m3 (Cuivre) | ACGIH |
| Acide stéarique | 57-11-4 | TWA | 10 mg/m3 | ACGIH |

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.
 Respirateur avec un filtre à poussière
 Filtre P1

Protection des mains
 Matériau : Cuir

Remarques : Gants en cuir Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de son matériau dont il est fait, mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
 L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité
 Porter un masque et des vêtements de protection en cas de

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

problèmes lors du traitement.

- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Chaussures de sécurité
Tenue de protection étanche à la poussière
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Ne pas fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Tenir à l'écart des produits du tabac.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : poudre
Couleur : doré
Odeur : caractéristique
Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
pH : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
Point d'éclair : Donnée non disponible
Taux d'évaporation : Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : La substance ou le mélange est un solide inflammable de catégorie 1.

poussière combustible

- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible
Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : 7.6 g/cm³

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

| | | |
|----------------------------------------|---|-----------------------|
| Solubilité | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| Viscosité | : | Donnée non disponible |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. |
| Conditions à éviter | : | Donnée non disponible Chaleur, flammes et étincelles. |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:**Cuivre:**

| | | |
|-------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | : | Évaluation: Ce composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion. |
|-------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

Composants:

Cuivre:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Cuivre:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations

Composants:

Cuivre:

Remarques: Donnée non disponible

4000 RG

Version 1.0 Date de révision: 03/27/2018 Numéro de la FDS: 102000029169 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 03/27/2018

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Cuivre:**

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants:**Cuivre:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations internationales**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3089
 Nom d'expédition : Metal powder, flammable, n.o.s.
 (Gold bronze powder)
 Classe : 4.1
 Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : Flammable Solid
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 448
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 445

Code IMDG

No. UN : UN 3089
 Nom d'expédition : METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.
 (Gold bronze powder, Copper metal powder)
 Classe : 4.1
 Groupe d'emballage : II
 Étiquettes : 4.1
 EmS Code : F-G, S-G
 Polluant marin : oui
 Remarques : IMDG Code segregation group 7 - Heavy metals and their salts, IMDG Code segregation group 15 - Powdered metals

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3089
 Nom d'expédition : METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.
 (Gold bronze powder)
 Classe : 4.1

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

| | |
|--------------------|-------|
| Groupe d'emballage | : II |
| Étiquettes | : 4.1 |
| Code ERG | : 170 |
| Polluant marin | : non |

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Cuivre
Zinc
Aluminium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des

4000 RG

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 03/27/2018 | 102000029169 | Date de la première parution: 03/27/2018 |

équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 03/27/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F